



ACADEMIE DE TOULOUSE



AFFELNET 1^{ère}

Procédure pour candidature Post 2^{nde} GT en 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée

Ce document est destiné aux LEGT publics et privés sous contrat

pour saisir la candidature de leurs élèves
de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée
dans les établissements publics de l'éducation nationale
de l'académie de Toulouse.

AFFELNET 1ERE
Candidature des élèves de 2nde GT en 1^{ère} GT contingentée

SOMMAIRE

I – Principes de saisie dans Affelnet 1 ^{ère}	p 3
II – Préparation de la saisie	p 3/4
III - Saisie des candidatures	p 4/5
Date et adresse de saisie	
Saisie des vœux	
Saisie des notes	
Saisie de l’avis du conseil de classe	
Validation de la saisie, candidature par candidature	
Edition de la fiche de saisie	
Validation finale des saisies par le chef d’établissement	
IV - Résultats de l’affectation et notification aux familles	p 5
V - Suivi de l’affectation	p 6
Calendrier de l’affectation	p 7
ANNEXE 1 :	p 8/10
Fiche de candidature et note accompagnatrice aux familles	
ANNEXE 2 :	p 11
Liste des 1 ^{ère} GT à capacité d’accueil limitée	
ANNEXE 3 :	p 13
Instructions pour les établissements hors académie	

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

Les opérations de saisie et de gestion pour le traitement des candidatures des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée dans les établissements publics de l'académie de Toulouse se font sous l'application Affelnet 1^{ère}.

La procédure d'affectation sur Affelnet 1^{ère} permet un classement automatisé des candidatures des élèves au barème. Conformément aux arrêtés du 27 janvier et du 27 mai 2010 relatifs à la réforme du lycée, ce barème est calculé uniquement à partir des des moyennes des matières du tronc commun de la classe de 2^{nde}.

I - PRINCIPES DE SAISIE DANS AFFELNET 1^{ère}

- la fiche « Demande d'affectation des élèves de 2^{nde} en 1^{ère} GT dans un établissement public de l'académie de Toulouse » sert de **fiche préparatoire à la saisie dans la base Affelnet 1^{ère}** (cf. annexe1).
- **Un seul vœu est saisi par dossier.**
- seuls les vœux concernant l'entrée en **1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée** doivent être saisis (cf. tableau ci dessous).
- L'établissement effectue la saisie du vœu contingenté uniquement s'il est **conforme à la décision d'orientation** et qu'il se révèle être le **vœu de meilleur rang**.
- Les établissements ne doivent pas saisir la candidature des redoublants de 1^{ère} GT

II - PREPARATION DE LA SAISIE

L'établissement prépare la saisie à partir de la fiche de demande d'affectation signée par la famille.

- **Il vérifie s'il y a lieu, ou non, d'effectuer la saisie d'un vœu :**
 - 1- Il contrôle quel est, sur la fiche, le vœu de meilleur rang, conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement (ou, le cas échéant, de la commission d'appel).
 - 2- Il vérifie, dans le tableau ci dessous, si ce vœu concerne une 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée devant faire l'objet d'une saisie.

1 ^{ères} GT à capacité d'accueil limitée dans l'académie de Toulouse faisant l'objet d'une saisie dans Affelnet 1 ^{ère}	
1^{ère} GT contingentées à recrutement académique (liste détaillée en <u>annexe 2</u>)	
1 ^{ère} ST2S	Recrutement académique
1 ^{ère} STD2A	Recrutement académique
1^{ère} GT contingentées à recrutement départemental (liste détaillée en <u>annexe 2</u>)	
1 ^{ère} L – Arts	Départements concernés : Haute-Garonne (arts plastiques / danse / histoire des arts / musique / théâtre) Lot (arts plastiques/musique/théâtre) Tarn et Garonne (arts plastiques / histoire des arts / musique /cinéma-audiovisuel). Hautes Pyrénées (arts plastiques/histoire des arts/musique/théâtre)
1 ^{ère} STL	Départements concernés : Aveyron - Hautes-Pyrénées – Lot - Tarn - Tarn et Garonne
1 ^{ère} STI 2D	Départements concernés : Tarn et Garonne
1 ^{ère} STG	Départements concernés : Haute-Garonne* - Hautes-Pyrénées

* Seront affectés en 1^{ère} STG au LEGT Ozenne prioritairement des élèves originaires des LEGT Saint-Sernin, Fermat et Ozenne

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2nde GT en 1^{ère} GT contingentée

- **Il renseigne, s'il y a lieu, la partie « A compléter en cas de saisie dans la base Affelnet 1^{ère} » au bas de la fiche de demande d'affectation:**
 1. **Code vœu Affelnet 1^{ère}** : la liste des codes vœux sera mise en ligne sur CEDRE avant l'ouverture de la saisie. Elle sera également consultable au moment de la saisie, sur menu déroulant, dans la base Affelnet 1^{ère}.
 2. **Notes** : l'affectation en 1^{ère} GT est indépendante des enseignements d'exploration suivis en 2nde GT. Seules les moyennes des notes des 9 matières du tronc commun sont prises en compte. Ces moyennes sont calculées sur les trois trimestres de l'année en cours. Elles sont reportées sur la fiche avec deux décimales après la virgule.

III –SAISIE DES CANDIDATURES

Seuls les établissements **publics et privés sous contrat** sont autorisés à saisir la candidature de leurs élèves.

- **Dates de saisie**

La saisie est ouverte du **27 mai au 28 juin à midi**

NB : la saisie de la candidature d'un élève n'est possible qu'avec un INE valide.

En cas d'absence d'INE l'établissement devra faire la demande d'un INE provisoire à ineaffelnet@ac-toulouse.fr . Cette demande doit être formulée à partir de l'adresse mail de l'établissement et doit indiquer avec précision le nom de l'élève, son prénom, sa date de naissance, la formation en cours et la formation souhaitée ainsi que les coordonnées (nom et téléphone) de la personne responsable de la saisie.

- **Adresse de saisie :**

- **Etablissements de l'académie** : <http://sconet2.in.ac-toulouse.fr/arenb>

NB : les établissements agricoles de l'académie qui sont en dehors du réseau Agriate doivent saisir sur internet, à l'identique des établissements hors académie.

-**Etablissement hors académie** : saisie sur internet avec mot de passe (Cf. annexe 3 : instructions pour les établissements hors académie)

- **Saisie des vœux**

Un seul vœu doit être saisi. Seuls les vœux figurant dans la liste des vœux contingentés (annexe 2) peuvent être saisis. Le vœu est saisi sous la forme d'un code vœu.

Tout vœu surnuméraire sera éliminé lors des contrôles de fin de saisie effectués par les services informatiques.

La liste des codes vœux sera disponible sur CEDRE avant l'ouverture de la saisie. Les codes vœux pourront également être consultés sur menu déroulant, au moment de la saisie.

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

- **Saisie des notes**

L'écran de saisie fait apparaître 13 groupes matières dans l'ordre du tableau ci dessous. Les moyennes sont saisies uniquement pour les **9 matières du tronc commun** de la classe de seconde (cf. cases grisées sur tableau):

Les notes sont saisies avec deux décimales après la virgule, sans arrondi. La marque de la décimale est le point.

1.FRANCAIS HIST.-GEOGR	NN	2. MATHS SCIENCES	NN	3. ENS.PROF.THEORIQUE	NN	4. ENS.PROF.PRATIQUE	NN
* 5. LANGUE VIVANTE 1		6. FRANCAIS		7. MATHEMATIQUES		8. PHYSIQUE-CHIMIE	
9. SCIENCES VIE & TERRE		10. HISTOIRE & GEOGRAPH.		11. LANGUE VIVANTE 2		12. ED.CIVIQ.JURIDIQ.SOC	
13. ED.PHYSIQUE & SPORT.							

Aucune autre note ne doit être saisie. **Les cases non notées restent en NN.**

- **Saisie de l'avis du conseil de classe**

Les établissements doivent **valider l'avis favorable** proposé dès l'affichage sur l'écran de saisie. Cette validation traduit la conformité du vœu avec la décision d'orientation.

- **Validation de la saisie, candidature par candidature :** La saisie de chaque candidature doit être validée. Cette validation, candidature par candidature, relève de la responsabilité du personnel chargé de la saisie qui effectue l'opération de validation à la fin de la saisie de chaque dossier.
- **Edition de la fiche de saisie :** l'établissement doit éditer un récapitulatif de saisie pour chaque élève sur lequel figure le vœu et les notes saisis. Cet imprimé, signé par les parents ou l'élève majeur, devra être conservé dans l'établissement d'origine jusqu'à la fin des opérations d'affectation. Seul ce document fait foi en cas de litige avec la famille.
- **Validation finale de l'ensemble des saisies par le chef d'établissement :** Cette validation est obligatoire et s'effectue en allant dans le menu « validation chef d'établissement ». Elle se fait en une seule fois et doit intervenir uniquement lorsque le chef d'établissement considère que les opérations de saisie sont terminées dans son établissement. Si cette validation n'est pas faite, une anomalie est signalée dans la base. (NB : les candidatures de dernière minute peuvent être saisies par les établissements, même après que la validation « chef d'établissement » ait été effectuée, à condition toutefois que la saisie soit toujours ouverte sur Sconet).

NB : Les établissements qui saisissent sur internet ne sont pas concernés par cette rubrique.

IV - RESULTATS DE L'AFFECTATION ET NOTIFICATION AUX FAMILLES

Les fichiers définitifs de l'affectation seront mis à disposition des établissements d'origine et d'accueil de l'académie sur Sconet à partir du 30 juin :

- **les établissements d'accueil** éditeront et diffuseront les notifications d'affectation aux candidats admis.
- **les établissements d'origine** auront la possibilité d'éditer une fiche de résultat de l'affectation pour chaque élève.

Les établissements hors académie pourront consulter les résultats de leurs élèves sur <https://bv.ac-toulouse.fr/affelnetresultats>.

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

V – SUIVI DE L’AFFECTATION

- **Inscriptions des élèves** : les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} au 5 juillet dans les établissements d’accueil. L’absence de réponse des familles à la proposition d’inscription pourra permettre de proposer le cas échéant la place à un élève classé en liste supplémentaire.
- **Suivi des élèves classés en liste supplémentaire** : les établissements d’origine assureront le suivi des élèves non affectés à l’issue de la procédure Affelnet.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Anne-Marie Rosé
Gestion affectation Entrée 1^{ère}
SAIO-Rectorat de Toulouse
mail : saioaffect1@ac-toulouse.fr
tél : 05 61 17 81 80 (le matin de préférence)


AFFELNET 1ERE
Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

Calendrier de l'affectation 2010-2011

27 mai	<p>Début de saisie sur sconet : http://sconet2.in.ac-toulouse.fr/arenb</p> <p>Cette adresse est accessible uniquement aux établissements publics et privés sous contrat de l'académie de Toulouse, relevant du ministère de l'Education nationale ou de l'Agriculture (réseau Agriate).</p> <p><i>Les autres établissements agricoles et les établissements hors académie saisissent sur internet : consulter l'annexe 3</i></p>
15 juin	<p>Date limite de retour au SAIO pour les dossiers saisis directement par le SAIO (candidats scolarisés au CNED, dans le privé hors contrat ...).</p>
24 juin	<p><i>Etablissements hors académie : date limite de retour des pièces justificatives de la saisie et des dossiers de déménagement (cf. annexe 3)</i></p>
28 juin à midi	<p>Fin de la saisie des candidatures à midi.</p>
30 juin	<p>Mise à disposition des résultats de l'affectation sur Sconet</p> <ul style="list-style-type: none">• Edition pour chaque élève de la fiche de résultat de l'affectation par les établissements d'origine• Edition et envoi des notifications d'affectation ou de liste supplémentaire par les établissements d'accueil. <p><i>Etablissements hors académie : consultation des résultats sur</i> https://si2d.ac-toulouse.fr/affelnetpresultats</p>
1^{er} au 5 juillet	<p>Inscription des élèves dans les établissements.</p>

AFFELNET 1ERE
Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

Annexe 1

 <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</small> <small>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</small>	<p>2010-2011</p> <p>DEMANDE D'AFFECTATION des élèves de 2GT en 1ère GT</p> <p>dans un établissement public de l'académie de Toulouse</p>	Cachet et n° établissement
--	---	--

COMPLÉTER PAR LA FAMILLE (Attention : cette fiche est accompagnée d'une note aux familles. Merci d'en prendre connaissance avant de remplir votre demande d'affectation).

NOM : _____ PRENOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : G - F
 CLASSE FREQUENTEE _____ LV1 : _____ LV2 : _____
 NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 N° de téléphone : _____ E Mail : _____

VŒUX D'AFFECTATION : Reporter strictement, et dans le même ordre, les séries et spécialités que vous avez demandées dans la fiche d'orientation du troisième trimestre, page 3, rubrique D : « Demande d'orientation des familles ».

Vous devez également, pour chaque vœu, préciser l'établissement demandé.

Ne rien indiquer dans la colonne « Décision du conseil de classe ». Cette partie est réservée à votre établissement.

	Série demandée	Enseignement obligatoire spécifique	Etablissement demandé : Nom + Ville. (Cochez la case <input type="checkbox"/> Int si vous demandez l'internat. Attention, ne pourra être accordé que dans la limite des places disponibles.	Décision d'orientation C = conforme NC = non conforme (A remplir par l'établissement)
Choix N° 1			<input type="checkbox"/> Int	
Choix N° 2			<input type="checkbox"/> Int	
Choix N° 3			<input type="checkbox"/> Int	

A _____, le _____ Signature du représentant légal ou de l'élève majeur

A COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT EN CAS DE SAISIE DANS LA BASE AFFELNET 1^{ERE}

A compléter par l'établissement d'origine lorsque le vœu de meilleur rang concerne une 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée. Attention : **le vœu doit avoir été vérifié conforme** (Décision d'orientation = C).


Les codes vœux seront mis à disposition sur CEDRE avant l'ouverture de la saisie.

CODE VŒU AFFELNET 1ERE / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

AVIS : saisir F = AVIS Favorable (l'avis F traduit la conformité du vœu avec la décision d'orientation)

NOTES (indiquer les moyennes des notes des 3 trimestres de l'année en cours)

Français	Maths	Physique Chimie	SVT	Histoire- Géographie	LV1	LV2	ECJS	EPS

 <p>académie Toulouse</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>2010-2011</p> <p>DEMANDE D'AFFECTION des élèves de 2GT en 1ère GT</p> <p>dans un établissement public de l'académie de Toulouse</p> <p>-----</p> <p>Note à l'attention des familles</p>	<p>Annexe 1</p> <p>Cachet de l'établissement</p>

Madame, Monsieur,

La fiche « Demande d'affectation dans l'académie de Toulouse des élèves de 2GT en 1^{ère} GT » qui vient de vous être remise doit être remplie en complément de la fiche de liaison du 3^{ème} trimestre.

Vous devez donc :

1. Remplir et signer la « DEMANDE D'ORIENTATION DE LA FAMILLE ET DE L'ELEVE » (cf. : Fiche d'orientation après la 2GT – phase définitive du 3^{ème} trimestre (1) – paragraphe D) . Vous avez la possibilité d'exprimer trois choix au maximum. Pour chaque choix vous devez indiquer la série et les enseignements obligatoires spécifiques.
 2. Remplir et signer ensuite la « DEMANDE D'AFFECTION DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE DES ELEVES DE 2GT en 1^{ère} GT » (rubrique « A compléter par la famille »). Vous devez reporter strictement, et dans le même ordre, les vœux exprimés sur la fiche d'orientation, en précisant à chaque fois l'établissement demandé. Vous pouvez consulter la liste des établissements dans le document ONISEP « Après la 2^{nde} générale et technologique – guide pour la rentrée 2011 » téléchargeable sur le site de l'ONISEP (<http://www.onisep.fr/toulouse>) et sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique orientation (<http://www.ac-toulouse.fr/web/46-orientation.php>). Ce document peut être consulté également dans les centres d'information et d'orientation ainsi que dans les Centres de documentation et d'information des établissements.
- Note à l'attention des élèves de l'Ariège : les élèves de l'Ariège souhaitant candidater en 1^{ère} STL doivent se positionner sur l'offre de formation des lycées Jolimont et Déodat de Séverac à Toulouse.
3. Remettre en même temps au professeur principal les deux fiches (Demande d'orientation et Demande d'affectation) sans oublier de les signer.

L'attention des familles est attirée sur le fait que **les demandes d'affectation ne pourront être prises en compte qu'après contrôle de la conformité des vœux d'affectation avec la décision d'orientation.**

L'affectation se fait sur le vœu de meilleur rang conforme à la décision d'orientation.

1. Lorsque ce vœu concerne le passage dans une 1^{ère} GT non contingentée¹ dans l'établissement d'origine, l'affectation est gérée directement par l'établissement.
2. Lorsque ce vœu concerne le passage dans une 1^{ère} GT non contingentée¹ impliquant un changement d'établissement, la demande sera transmise par l'établissement d'origine à l'inspection d'académie de l'établissement d'accueil.

¹ 1^{ère} GT non contingentée : 1^{ère} dont la capacité d'accueil n'est pas limitée

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

3. Lorsque le vœu de meilleur rang concerne une 1^{ère} GT à capacité d'accueil limitée (cf. liste ci dessous), l'établissement d'origine saisira le vœu dans la base Affelnet 1^{ère}. Le classement des candidatures dans la base est automatisé et s'effectue au barème. Le barème est calculé sur la moyenne des notes du tronc commun de 2^{nde} GT. Les élèves admis sont informés par les établissements d'accueil. Les élèves non admis sont classés en liste supplémentaire. L'établissement d'origine assurera le suivi de ces élèves à l'issue de la procédure Affelnet.

Liste des 1^{ères} GT à capacité d'accueil limitée dans l'académie de Toulouse faisant l'objet d'une saisie dans Affelnet 1^{ère}

1^{ère} GT contingentées à recrutement académique	
1 ^{ère} ST2S	Recrutement académique
1 ^{ère} STD2A	Recrutement académique
1^{ère} GT contingentées à recrutement départemental	
1 ^{ère} L – Arts	Départements concernés : Haute-Garonne (arts plastiques / danse / histoire des arts / musique / théâtre) Lot (arts plastiques/musique/théâtre) Tarn et Garonne (arts plastiques / histoire des arts / musique /cinéma-audiovisuel). Hautes Pyrénées (arts plastiques/histoire des arts/musique/théâtre)
1 ^{ère} STL	Départements concernés : Aveyron - Hautes-Pyrénées – Lot - Tarn - Tarn et Garonne
1 ^{ère} STI 2D	Départements concernés : Tarn et Garonne
1 ^{ère} STG	Départements concernés : Haute-Garonne* - Hautes-Pyrénées

* Seront affectés en 1^{ère} STG au LEGT Ozenne prioritairement des élèves originaires des LEGT Saint-Sernin, Fermat et Ozenne.

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

Annexe 2

1^{ères} GT A CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEE DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE

La liste des codes vœux sera mise en ligne sur CEDRE avant l'ouverture de la saisie.
Les codes vœux pourront être également consultés sur menu déroulant, au moment de la saisie.

	Série	Spécialités		Etablissement
09- Ariège	ST2S			Couserans - St Girons
12- Aveyron	ST2S			La découverte - Decazeville
	STL	biotechnologies		La découverte - Decazeville
31-Haute-Garonne	L	Arts	Arts plastiques	Les Arènes - Toulouse
			Arts plastiques	Raymond Naves - Toulouse
			Arts plastiques	Saint-Sernin – Toulouse
			Théâtre	Raymond Naves - Toulouse
			Théâtre	Berthelot - Toulouse
			Danse	Saint-Sernin - Toulouse
			Histoire des arts	Saint-Sernin - Toulouse
			Musique	Saint-Sernin - Toulouse
	STD2A			Les Arènes - Toulouse
	STD2A			Rive Gauche - Toulouse
	ST2S			Pierre d'Aragon – Muret
	ST2S			Jolimont - Toulouse
	STG	communication		Henri Matisse - Cugnaux
		communication		Pierre d'Aragon – Muret
		communication		Bagatelle – Saint Gaudens
		communication		Bellevue - Toulouse
		communication		Marcelin Berthelot - Toulouse
		communication		Ozenne - Toulouse
		communication		Raymond Naves - Toulouse
		communication		Rive Gauche - Toulouse
		communication		Toulouse Lautrec - Toulouse
		communication		M-L Dissard Françoise– Tournefeuille
	STG	Gestion		Henri Matisse - Cugnaux
		Gestion		Pierre d'Aragon – Muret
		Gestion		Bagatelle – Saint Gaudens
		Gestion		Bellevue - Toulouse
		Gestion		Marcelin Berthelot - Toulouse
		Gestion		Ozenne - Toulouse
		Gestion		Raymond Naves - Toulouse
		Gestion		Rive Gauche - Toulouse
		Gestion		Toulouse Lautrec - Toulouse
		Gestion		M-L Dissard Françoise– Tournefeuille
32- Gers	ST2S			J.Saverne – Lisle en Jourdain
46 - Lot	L	Arts	Arts plastiques	Clément Marot – Cahors
			Musique	Clément Marot – Cahors
			Théâtre	Clément Marot – Cahors

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

1^{ères} GT A CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEE DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE

La liste des codes vœux sera mise en ligne sur CEDRE avant l'ouverture de la saisie.

Les codes vœux pourront être également consultés sur menu déroulant, au moment de la saisie.

	Série	Spécialités		Etablissement
	ST2S			Clément Marot – Cahors
	STL	biotechnologies		Gaston Monnerville - Cahors
	STL	SPC		Gaston Monnerville - Cahors
65- Hautes Pyrénées	L	Arts	Arts plastiques	Marie Curie - Tarbes
			Histoire des arts	
			Musique	
			Théâtre	
	STG	Communication		Marie Curie - Tarbes
		Communication		René Bilhères - Argeles Gazost
	STG	Gestion		Marie Curie - Tarbes
		Gestion		René Bilhères - Argeles Gazost
	ST2S			Marie Curie - Tarbes
	STL	Biotechnologie		La serre de Sarsan - Lourdes
	STL	SPC		Marie Curie - Tarbes
		SPC		La serre de Sarsan - Lourdes
81- Tarn	ST2S			Jean Jaurès - Carmaux
	STL	biotechnologies SP		La Borde Basse – Castres
	STL	SPC		Maréchal Soult - Mazamet
82- Tarn et Garonne	L	Arts	Arts plastiques	Michelet – Montauban
			Cinéma-audiovisue	
			Histoire des arts	
			Musique	
	ST2S			François Mitterrand - Moissac
	ST2S			Bourdelle - Montauban
	STL			Bourdelle - Montauban
	STI2D			Bourdelle - Montauban
	STI2D			Jean Baylet – Valence d'Agen

AFFELNET 1ERE

Candidature des élèves de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT contingentée

Instructions pour les établissements hors académie

- Annexe 3 -

- **Adresse de saisie sur internet**

<https://si2d.ac-toulouse.fr/affelnetphorsaca>

Un mot de passe est indispensable pour se mettre en saisie.

La demande est faite par l'établissement lors de sa première connexion.

- L'établissement doit cliquer sur « s'inscrire » et saisir les éléments d'information demandés. Ne pas oublier de valider. La procédure d'inscription génère l'envoi automatique d'un premier mail (enregistrement de la demande)
- L'autorisation du mot de passe est gérée par le SAIO. L'autorisation du SAIO génère automatiquement l'envoi d'un deuxième mail indiquant le mot de passe à l'établissement demandeur.

La saisie sur Affelnet débute par le n° identifiant de l'établissement (n° RNE) et le mot de passe reçu par courriel.

La saisie de la candidature d'un élève n'est possible qu'avec un INE valide.

En cas d'absence d'INE l'établissement devra faire la demande d'un INE provisoire à ineaffelnet@ac-toulouse.fr. Cette demande doit être formulée à partir de l'adresse mail de l'établissement et doit indiquer avec précision le nom de l'élève, son prénom, sa date de naissance, la formation en cours et la formation souhaitée ainsi que les coordonnées (nom et téléphone) de la personne responsable de la saisie.

- **Les établissements doivent attester des saisies qu'ils ont effectuées**

Les établissements de la métropole doivent retourner au SAIO de Toulouse la liste des candidats saisis (comportant le nombre total de saisies effectuées dans l'établissement et les noms et prénoms des élèves) accompagnée d'un double de la fiche de saisie de chaque candidat.

Candidatures des élèves de Mayotte : Conformément aux accords passés avec le Vice Rectorat de Mayotte, la saisie des candidatures des élèves scolarisés à Mayotte par leur établissement d'origine n'est autorisée que pour les élèves ayant obtenu un avis favorable du Vice Rectorat pour une poursuite d'études dans l'académie de Toulouse. Les candidatures ne figurant pas dans la liste transmise au SAIO de Toulouse par le Vice Rectorat de Mayotte et qui auront été saisies quand même seront invalidées.

La date limite de retour au SAIO des documents demandés est fixée au 24 juin 2011.

- **Signalement des élèves qui déménagent dans l'académie de Toulouse**

La situation des élèves qui candidatent dans l'académie de Toulouse pour cause de déménagement doit être signalée au SAIO.

Ce signalement doit être fait par l'établissement d'origine lorsqu'il transmet le double de la fiche de saisie de l'élève au SAIO au plus tard le 24 juin 2011.

L'établissement doit alors joindre à la fiche du candidat les pièces justificatives du déménagement : attestation de mutation des parents, justificatifs de nouvelle domiciliation....

Coordonnées du SAIO : 58 allées Jean Jaurès, 31000 Toulouse

Fax : 05 61 17 81 71 – Mail : saioaffect1@ac-toulouse.fr

- **Résultats de l'affectation et notification aux familles**

Les établissements pourront consulter les résultats de leurs élèves sur <https://bv.ac-toulouse.fr/affelnetpresultats>.

Les candidats admis recevront une notification d'affectation de l'établissement d'accueil.